

## *1er SEMINAIRE TECHNIQUE AISS*

# **Séminaire technique sur l'extension de la couverture de la sécurité sociale en Afrique Centrale : défis, solutions et perspectives.**

L'expérience du Gabon à travers la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie  
Sociale

Par

## INTRODUCTION

**En mettant en place un régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale, en 2007, le Gouvernement gabonais voulait étendre la sécurité sociale à toutes les couches sociales. Toutefois, le chronogramme de mise en œuvre est inédit, dans la mesure où il a débuté par la prise en charge des populations économiquement faibles, alors que partout ailleurs,**

## INTRODUCTION

- ❑ 2009 : prise en charge des GEF ou Fonds 3 ;
- ❑ 2011 : prise en charge des agents de l'Etat ou Fonds 2;
- ❑ 2014 : prise en charge des salariés du secteur privé ou  
Fonds

## INTRODUCTION

Au regard de ce qui précède, l'assurance maladie obligatoire a commencé avec les personnes économiquement faibles, avant de s'étendre vers les populations ayant une capacité contributive (agents de l'Etat et salariés du secteur privé). Toutefois, pour parvenir à une couverture universelle, d'autres catégories sociales devront aussi être concernées.

**En conséquence, nous vous parlerons d'abord des défis et ensuite des solutions et des perspectives du processus d'extension de la couverture sociale par la CNAMGS.**

# I- LES DÉFIS DE L'EXTENSION DE LA COUVERTURE SOCIALE

Ces défis portent principalement sur deux éléments :  
**l'identification des bénéficiaires et le financement des prestations.**

## □ A-L'identification des bénéficiaires

Parmi ceux-ci, l'on distingue, les bénéficiaires non contribuables et les bénéficiaires contribuables.

- **1- Les bénéficiaires non-contribuables: les GEF**
- Est GEF, toute personne de nationalité gabonaise, âgée de 16 ans au moins, dont les revenus, inférieurs au SMIG (80 000 FCFA) nécessitent le recours à la

## I- LES DÉFIS DE L'EXTENSION DE LA COUVERTURE SOCIALE

- à la solidarité nationale, afin de bénéficier des prestations sociales. Le statut de GEF est attribué au terme d'une enquête.

L'enquête sociale est un « tamis » qui permet d'écarter certaines personnes non éligibles au statut de GEF, afin de les orienter vers les régimes contributifs.

Au 20 octobre 2014, l'on dénombrait 491 075 personnes immatriculées au Fonds des GEF, soit 259 478 assurés principaux, 12 622 conjoints et 218 975 enfants. Ce qui représente :

## I- LES DÉFIS DE L'EXTENSION DE LA COUVERTURE SOCIALE

- ❑ 60,82 % de l'effectif total actuellement immatriculé à CNAMGS (807 292 personnes) ;
- ❑ 70,15 % de la population cible des économiquement faibles (700 000 personnes).

## I- LES DÉFIS DE L'EXTENSION DE LA COUVERTURE SOCIALE

Dans cette catégorie, on trouve les agents de l'Etat, les salariés du secteur privé, les gens de maison, les travailleurs indépendants, les assurés volontaires et les travailleurs du secteur informel.

A titre de rappel, les estimations des populations cibles (assurés principaux et ayants droit) pour :

- ❑ les agents de l'Etat : 210 000 personnes, dont 201 150 déjà enrôlés (95,78 %) ;
- ❑ les salariés du secteur privé : 240 000 personnes, dont 115 067 déjà enrôlés (47,94 %) ;

## I- LES DÉFIS DE L'EXTENSION DE LA COUVERTURE SOCIALE

- ❑ les gens de maison et travailleurs indépendants : 50 000 personnes.

Ce qui représente, avec les GEF, une population totale cible de 1 200 000 personnes, soit 80 % de la population gabonaise (1 500 000 habitants).

- Les estimations concernant la deuxième cible, c'est-à-dire la population du secteur informel, sont de 300 000 personnes, soit 20 % de la population totale.

## I- LES DÉFIS DE L'EXTENSION DE LA COUVERTURE SOCIALE

1 <sup>ère</sup> cible	Population cible	Pop. déjà enrôlée	% enrôlé
Agents de l'Etat	210 000	201 150	95,78 %
Salariés du privé	240 000	115 067	47,94 %
T.I et gens de maison	50 000	0	0 %
GEF	700 000	491 075	70,15 %
Total 1 <sup>ère</sup> cible	1 200 000	807 292	67,27 %
<b>2<sup>ème</sup> cible</b>			
<b>Secteur informel</b>	300 000	0	0 %
<b>Population totale</b>	1 500 000	807 292	53,26 %

## I- LES DÉFIS DE L'EXTENSION DE LA COUVERTURE SOCIALE

### □ B- Le financement des prestations

- 1-Concernant les prestations des bénéficiaires non contribuables (GEF), un impôt indirect dénommé Redevance Obligatoire à l'Assurance Maladie a été instauré pour financer leurs prestations de santé. Cet impôt est assis sur le chiffre d'affaire des sociétés de téléphonie mobile (10 %) et les transferts de fonds à l'étranger, hors zone CEMAC (1.5%). A ce jour, l'on note :

## I- LES DÉFIS DE L'EXTENSION DE LA COUVERTURE SOCIALE

- une faible progression des recettes (+9,82%) contre une augmentation exponentielle des dépenses de prestations sanitaires (+59,36 %) des GEF, entre 2011 et 2013. Cette tendance, qui se poursuivra d'année en année, fait craindre un déficit à moyen terme, si des mesures correctrices ne sont pas prises à temps ;
- une augmentation progressive des effectifs des GEF qui explique en partie l'accroissement rapide des dépenses.

## I- LES DÉFIS DE L'EXTENSION DE LA COUVERTURE SOCIALE

■- la liquidation et le recouvrement de la ROAM échappent à la CNAMGS et relèvent de la DGI. Cette situation a pour conséquence la non maîtrise, en temps réel, des créances de la CNAMGS, au titre de la ROAM.

**2-S'agissant des prestations des bénéficiaires contribuables,** si le financement de l'assurance maladie des agents de l'Etat et des salariés du secteur privé ne posent pas de problème particulier, parce qu'il est assuré par les cotisations sociales des employeurs et des travailleurs, à raison de 4,10 % à la charge de l'employeur et 2,5 % à la charge du travailleur, celui

## I- LES DÉFIS DE L'EXTENSION DE LA COUVERTURE SOCIALE

- celui des autres bénéficiaires contribuables reste à déterminer c'est le cas des gens de maison, des travailleurs indépendants, des assurés volontaires et travailleurs du secteur informel.

## II-SOLUTIONS ET PERSPECTIVES

### A- Pour l'identification des bénéficiaires:

- ❑ Campagne d'immatriculation de masse des GEF, conformément aux mesures prises par le Chef de l'Etat, lors des dernières Assises Sociales d'Avril 2014 ;
- ❑ Poursuite de l'immatriculation des autres couches socio professionnelles ;
- ❑ Assainissement du fichier des GEF par le croisement avec ceux de la Solde, de la Dette Viagère et de la CNSS, ainsi que la réalisation des enquêtes sociales;

## II-SOLUTIONS ET PERSPECTIVES

- ❑ **Collaboration avec d'autres Institutions pour inciter les travailleurs du secteur informel à régulariser leur situation et bénéficier de ce fait, des avantages sociaux liés à leur statut ( Chambre de commerce, CNSS, les Administrations des Impôts, des PME, de l'Artisanat, etc)**

## II-SOLUTIONS ET PERSPECTIVES

### B-Pour le financement

- ❑ Optimisation du recouvrement de la redevance et son extension à d'autres secteurs. Un comité technique interministériel y travaille pour trouver des ressources financières complémentaires à l'assurance maladie des économiquement faibles.
- ❑ Renforcement de la collaboration entre la DGI, le Trésor public et la CNAMGS en matière de liquidation et de recouvrement de la ROAM ;

## II-SOLUTIONS ET PERSPECTIVES

- Pour les agents de l'Etat et les salariés du secteur privé, le principal défi est celui de l'acceptation par ces derniers du financement de l'assurance maladie. C'est ce qui explique les lenteurs et les hésitations observées dans l'immatriculation de ces deux catégories de population. Certains pensaient que le défaut d'immatriculation leur dispenseraient du prélèvement de leurs cotisations sociales. Et d'autres estimaient qu' étant déjà couverts par leurs entreprises, ils n'avaient plus besoin de l'assurance maladie obligatoire.

## II-SOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Des campagnes d'information et de sensibilisation sur le bien-fondé de l'assurance maladie obligatoire de base permettent, tant bien que mal, de dissiper les inquiétudes.-

Pour les autres couches socioprofessionnelles, les paramètres de financement seront fixés après les résultats des études actuarielles (travailleurs indépendants, secteur informel, assurés volontaires), sauf pour le régime spécifique des gens de maison, qui est en réalité un régime de solidarité.

## II-SOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Pour ce régime, nous avons appliqué les taux en vigueur (4,10 % pour l'employeur et 2,5 % pour le travailleur) sur le SMIG (80 000 FCFA), afin de déterminer les montants de leurs cotisations. Ce qui fera 3500 FCFA/mois à la charge de l'employeur et 2000 FCFA/mois supportée par le travailleur, soit un montant total de 5500 FCFA par mois pour l'assurance maladie des gens de maison et leurs ayants-droit.

## CONCLUSION

**L'extension de la couverture sociale est une œuvre de longue haleine qui nécessite la prudence, la patience et une certaine méthodologie.**

**La méthodologie retenue par le Gouvernement gabonais concernant l'assurance maladie obligatoire est celle d'une démarche progressive qui a commencé par les populations démunies avant de s'étendre vers celles ayant une capacité contributive.**

## CONCLUSION

Par ce chronogramme inédit, le Gouvernement voulait, par l'exemple, lancer un message fort quant à sa détermination à mettre en œuvre cette politique sociale avant-gardiste.

**Je vous remercie.**